

**03-01-27 PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES**

À une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Phares, tenue le lundi vingt-septième jour du mois de janvier deux mille trois (2003), à 19 h 30, à la salle des commissaires, 435, avenue Rouleau, sont présents :

1. Les commissaires :

M^{mes} Noëlla Bourdages (représentante du Comité de parents pour l'ordre secondaire)
Lise Lévesque, à compter de 19 h 35
Pauline Michaud

MM. Raynald Caissy
Patrice Cayouette (représentant du Comité de parents pour l'ordre primaire)
Bernard Côté, vice-président
Yvon Dubé, à compter de 19 h 33
Denis Goulet
Raymond Joly
Jean-Pierre Lavoie
Jean-Maurice Lechasseur
Gaston Noël
Jean-Yves Poirier, quitte à 21 h 35
Guy Potvin
Alain Rioux
Alain Roy, à compter de 19 h 40
Régis Sirois, quitte à 22 h 02
Sylvius St-Laurent

formant quorum sous la présidence de M. Raymond Tudeau.

2. Le directeur général, M. Paul Labrecque, et la secrétaire générale, M^{me} Cathy-Maude Croft.

À cette séance sont aussi présents :

M^{me} Marthe Beauchesne, directrice des services éducatifs
M^{me} Mariette Chabot, directrice des services de l'éducation des adultes, de la formation professionnelle et du Centre de formation Rimouski-Neigette
M. Gaétan Loof, directeur des services administratifs

Sont absents :

Jacques-A. Lévesque, absence motivée
Normand Michaud

Le président ouvre la séance.

À 19 h 33, M. Yvon Dubé se joint à la séance.

À 19 h 35, M^{me} Lise Lévesque se joint à la séance.

03-01-
27-167

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Le président, M. Raymond Tudeau, invite les personnes présentes à formuler, si désiré, leurs questions concernant les gestes posés depuis la dernière séance ordinaire du Conseil des commissaires.

Les questions soumises par le public concernent les critères d'inscription des élèves jeunes.

03-01-
27-168

PÉRIODE RÉSERVÉE AUX COMMISSAIRES PARENTS

M^{me} Noëlla Bourdages, représentante du Comité de parents, présente un résumé des dossiers qui ont retenu l'attention du Comité de parents depuis la dernière séance ordinaire du Conseil des commissaires.

À 19 h 40, M. Alain Roy se joint à la séance.

03-01-
27-169

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Gaston Noël et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1.0 Ouverture de la séance et présences;
- 2.0 Période de questions réservée au public;
- 3.0 Période réservée aux commissaires parents;
- 4.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 5.0 **Décisions**
 - 5.1 a) Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre 2002 :
 - < Approbation;
 - < Suivis;
 - b) Procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 janvier 2003 :
 - < Approbation;
 - < Suivis;
 - 5.2 Critères d'inscription des élèves jeunes - 2003-2004 (Marthe Beauchesne);
 - 5.3 Dérogation au régime pédagogique pour demande au MEQ (Marthe Beauchesne);
 - 5.4 Demande de dérogation à l'âge d'admission au préscolaire (article 12 du régime pédagogique) (Marthe Beauchesne);
 - 5.5 Calendriers scolaires (formation professionnelle et formation générale des adultes) - Pour consultation (Marianne Chabot) (**ajournement**);
 - 5.6 Protocole d'entente avec la Fondation internationale des Cultures à partager (Gaétan Loof);

- 5.7 Organisation du transport scolaire pour 2003-2004 - Orientations (Gaétan Loof) (**ajournement**);
- 5.8 Politique sur les services de garde - Lancement de la consultation (Marthe Beauchesne - Gaétan Loof) (**ajournement**);
- 5.9 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2003-2004 à 2005-2006 (Cathy-Maude Croft);
- 5.10 Contrer la violence à la télévision (Cathy-Maude Croft);
- 5.11 Autorisations de voyages - Président et directeur général (Paul Labrecque);
- 5.12 Rapport annuel 2001-2002 (Paul Labrecque);
- 5.13 Dossier de la salle de spectacle (Paul Labrecque);

6.0 Information

- 6.1 Rapport du président;
- 6.2 Réflexion sur la réussite (Marthe Beauchesne);
- 6.3 Horaire des trois rencontres du 3 février 2003 (Paul Labrecque);
- 7.0 Questions nouvelles;
- 8.0 Ajournement de la séance.

DÉCISIONS

03-01-
27-170

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2002 - APPROBATION ET SUIVIS

Il est proposé par M. Jean-Yves Poirier et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre 2002, tel que rédigé.

Les suivis sont vérifiés.

03-01-
27-171

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 JANVIER 2003 - APPROBATION ET SUIVIS

Il est proposé par M^{me} Noëlla Bourdages et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 janvier 2003, tel que rédigé.

Les suivis sont vérifiés.

03-01-
27-172

CRITÈRES D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES JEUNES – 2003-2004

ATTENDU les avis reçus du Comité de parents, du Syndicat de l'enseignement de la région de la Mitis, du Syndicat des professionnelles et des professionnels du Bas-Saint-Laurent;

ATTENDU l'analyse faite par le Comité consultatif de gestion;

Il est proposé par M^{me} Pauline Michaud et résolu d'adopter les « Critères d'inscription des élèves, en formation générale des jeunes, pour l'année 2003-2004 », tels que présentés dans le document SE-02-018 sous réserve de l'analyse de la demande des parents du conseil d'établissement de l'école Lévesque de Saint-Donat pour modifier le quartier scolaire d'une partie de la clientèle du Mont-Comi.

**03-01-
27-173** **DÉROGATION AU RÉGIME PÉDAGOGIQUE POUR DEMANDE
AU MEQ**

ATTENDU la demande faite par les écoles nommées au document joint;

ATTENDU l'analyse du dossier;

Il est proposé par M. Jean-Pierre Lavoie et résolu d'acheminer au ministère de l'Éducation, une demande pour retirer l'économie familiale de la grille des matières, dès 2003-2004, afin de permettre une implantation graduelle de la réforme, pour les écoles suivantes : Le Mistral, Langevin, Saint-Jean, l'Écho-des-Montagnes, du Havre/Saint-Rosaire et la Source.

**03-01-
27-174** **DEMANDE DE DÉROGATION À L'ÂGE D'ADMISSION AU
PRÉSCOLAIRE (ARTICLE 12 DU RÉGIME PÉDAGOGIQUE)**

ATTENDU la demande des parents;

ATTENDU l'analyse du dossier;

Il est proposé par M. Jean-Maurice Lechasseur et résolu d'admettre au préscolaire 5 ans Sarah-Jane Kruse, conformément à l'article 1,7° du Règlement sur l'admissibilité exceptionnelle à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire.

**03-01-
27-175** **CALENDRIERS SCOLAIRES (FORMATION PROFESSION-
NELLE ET FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES) -
POUR CONSULTATION**

L'étude de ce sujet est reportée à l'ajournement de la présente séance.

**03-01-
27-176** **PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA FONDATION INTERNA-
TIONALE DES CULTURES À PARTAGER**

ATTENDU la demande de la Fondation des Cultures à partager pour l'utilisation du sous-sol du pavillon l'Héritage;

ATTENDU le délai additionnel accordé à la Municipalité de Saint-Anaclet pour compléter son projet d'acquérir cet immeuble;

Il est proposé par M. Alain Rioux et résolu d'accepter le projet de protocole d'entente avec la Fondation des Cultures à partager pour l'occupation temporaire de locaux au pavillon l'Héritage de Saint-Anaclet.

**03-01-
27-177 ORGANISATION DU TRANSPORT SCOLAIRE POUR 2003-2004
- ORIENTATIONS**

L'étude de ce sujet est reportée à l'ajournement de la présente séance.

**03-01-
27-178 POLITIQUE SUR LES SERVICES DE GARDE - LANCEMENT
DE LA CONSULTATION**

L'étude de ce sujet est reportée à l'ajournement de la présente séance.

**03-01-
27-179 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES
IMMEUBLES 2003-2004 À 2005-2006**

ATTENDU l'obligation faite par la Loi sur l'instruction publique, article 211, d'établir un Plan triennal de répartition et de destination des immeubles;

ATTENDU les consultations effectuées et les analyses réalisées;

Il est proposé par M. Gaston Noël et résolu d'adopter le « Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2003-2004 à 2005-2006 » qui précise notamment la fermeture du pavillon Sainte-Cécile pour 2003-2004.

Le document SG-02-07 est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

**03-01-
27-180 CONTRER LA VIOLENCE À LA TÉLÉVISION**

ATTENDU l'augmentation considérable de la violence en Amérique du Nord au cours des dernières décennies;

ATTENDU la croissance exponentielle de l'incitation à la violence propagée par la télévision et par de nombreux véhicules culturels (jouets, jeux vidéo, musique, etc.);

ATTENDU les conséquences néfastes de la violence faite aux jeunes;

ATTENDU les effets négatifs sur les comportements des jeunes de la télédiffusion de la violence;

ATTENDU les campagnes de sensibilisation réalisées au Québec depuis 1989 pour diminuer la télédiffusion de la violence auprès des jeunes;

ATTENDU les démarches déjà réalisées auprès des gouvernements fédéral et provincial, auprès du CRTC et auprès des diffuseurs pour diminuer la télédiffusion de la violence auprès des jeunes;

ATTENDU les effets positifs mais éphémères de campagnes de sensibilisation;

ATTENDU l'opportunité d'une réglementation permanente sur la télédiffusion de la violence pour aider les parents et les écoles à prévenir la violence;

En conséquence, il est proposé par M. Denis Goulet et résolu :

QUE la Commission scolaire des Phares convienne de s'unir avec les autres commissions scolaires pour réaliser une action commune en collaboration avec la Fédération des commissions scolaires du Québec dont les objectifs poursuivis visent à :

- < Obtenir une réglementation sur la violence à la télévision de façon à :
 - Faire bannir la violence des émissions destinées aux enfants.
 - Faire reporter après 22 heures les émissions et films de grande violence pour « public en général ».
- < Mobiliser l'ensemble des parents, les personnels scolaires et les partenaires de l'école afin de revendiquer une réglementation sur la violence à la télévision.

03-01-27-181 AUTORISATIONS DE VOYAGES - PRÉSIDENT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il est proposé par M. Jean-Yves Poirier et résolu d'autoriser les voyages inscrits au document DG-AV-02-07.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

03-01-27-182 RAPPORT ANNUEL 2001-2002

Il est proposé par M^{me} Pauline Michaud et résolu d'adopter le Rapport annuel pour l'année scolaire 2001-2002 de la Commission scolaire des Phares avec la correction d'une erreur typographique dans l'état des revenus et dépenses 2001-2002 où l'on aurait dû lire pour le total des revenus 88 217 231 \$ au lieu de 87 217 231 \$.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

03-01-27-183 DOSSIER DE LA SALLE DE SPECTACLE - POSITION DE LA COMMISSION SCOLAIRE

ATTENDU la résolution de la Commission scolaire La Neigette du 27 septembre 1993;

ATTENDU la résolution de la Commission scolaire des Phares du 25 mars 2002;

ATTENDU que la Commission scolaire des Phares est invitée, à titre de personne morale, à voter lors du référendum du 23 février 2003;

Il est proposé par M. Raymond Joly que la Commission scolaire des Phares « Approuve le règlement n° 48-2002 autorisant la construction de la salle de spectacle de Rimouski sur le site du Centre civique et un emprunt de 10 987 000 \$ » et qu'à cet effet s'inscrive comme personne morale sur la liste référendaire.

Après discussion sur cette proposition, M. Alain Rioux propose l'amendement suivant :

« De retirer de la proposition initiale « ...sur le site du Centre civique... ».»

Après discussion sur cette proposition d'amendement, M. Guy Potvin demande le vote :

| | |
|----------|----|
| POUR | 2 |
| CONTRE : | 15 |

Cette proposition d'amendement est donc rejetée à la majorité des voix.

Les discussions se poursuivent sur la proposition initiale.

M. Alain Rioux demande le dépôt de la proposition initiale.

M. Gaston Noël demande le vote sur la demande de dépôt :

| | |
|----------|----|
| POUR | 6 |
| CONTRE : | 11 |

La demande de dépôt est rejetée à la majorité des voix.

Sur la proposition initiale, M. Tudeau s'assure que les membres du Conseil sont prêts à voter.

M. Jean-Yves Poirier demande le vote :

| | |
|----------|----|
| POUR | 10 |
| CONTRE : | 7 |

Cette résolution est donc adoptée à la majorité des voix.

M. Raynald Caissy et Guy Potvin inscrivent leur dissidence.

**03-01-
27-184**

**DOSSIER DE LA SALLE DE SPECTACLE - DÉSIGNATION
D'UNE PERSONNE PHYSIQUE**

ATTENDU la position de la Commission scolaire des Phares concernant la salle de spectacle et le Règlement d'emprunt de la Ville de Rimouski;

ATTENDU la décision de la Commission scolaire des Phares à l'effet de s'inscrire, comme personne morale, sur la liste référendaire du 23 février 2003;

ATTENDU qu'il y a lieu de désigner une personne physique dans le but de représenter une personne morale;

Il est proposé par M. Bernard Côté que la Commission scolaire des Phares désigne son président, M. Raymond Tudeau, « à signer le registre lors des procédures d'enregistrement et à être inscrit sur la liste référendaire » et à voter pour faire valoir la posi-

tion de la Commission scolaire concernant le projet de salle de spectacle lors du référendum du 23 février 2003.

M. Guy Potvin demande le vote sur cette proposition.

M. Raynald Caissy demande le vote secret sur cette proposition :

| | |
|----------|----|
| POUR | 10 |
| CONTRE : | 7 |

Cette résolution est donc adoptée à la majorité des voix.

À 21 h 35, M. Jean-Yves Poirier quitte la séance.

**03-01-
27-185** **INFORMATION**

Les sujets suivants sont traités à titre d'information :

- a) Rapport du président;
- b) Réflexion sur la réussite;
- c) Horaire des trois rencontres du 3 février 2003;

**03-01-
27-186** **QUESTIONS NOUVELLES**

Les sujets suivants sont traités dans les questions nouvelles :

- a) Actualisation de la structure administrative;
- b) Calendrier des séances;
- c) Procédures lors des séances.

À 22 h 02, M. Régis Sirois quitte la séance.

**03-01-
27-187** **AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

À 22 h 05, il est proposé par M. Jean-Pierre Lavoie et résolu d'ajourner la séance au lundi 3 février 2003, à 20 h.

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE